

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES****ARAB TUNISIAN LEASE - ATL-**

Siège social : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène- Tunis

La Société ARAB TUNISIAN LEASE publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes. M. Chiheb GHANMI et M. Mohamed Neji HERGLI.

BILAN AU 30 JUIN 2012
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2 012	2 011 (*)	décembre 2011 (*)
ACTIF				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	9 356 674	6 979 853	17 004 567
Placements à court terme		-	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	6	350 926 613	340 886 425	334 143 566
Placements à long terme	7	18 872 543	17 621 191	17 657 364
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	8	92 680	91 423	69 826
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	9	4 271 268	4 674 588	4 493 465
Autres actifs	10	11 710 095	16 571 878	11 044 172
<i>Total de l'actif</i>		395 229 874	386 825 359	384 412 961
PASSIF				
Concours bancaires et dettes rattachées		-	-	-
Emprunts et dettes rattachées	11	306 219 543	304 018 752	309 478 917
Dettes envers la clientèle	12	9 647 720	6 335 015	3 045 078
Fournisseurs et comptes rattachés	13	24 559 799	21 902 951	20 075 742
Autres passifs	14	6 606 483	6 515 009	2 823 185
<i>Total du passif</i>		347 033 546	338 771 726	335 422 922
CAPITAUX PROPRES				
Capital		17 000 000	17 000 000	17 000 000
Réserves		28 397 106	28 397 106	28 397 106
Résultats reportés		192 934	131 215	131 215
Résultat de l'exercice		2 606 288	2 525 312	3 461 719
<i>Total des capitaux propres</i>	15	48 196 328	48 053 632	48 990 040
<i>Total passif et capitaux propres</i>		395 229 874	386 825 359	384 412 961

(*) Données retraitées à des fins comparatives. (Cf. note 4)

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2012**

(Montants exprimés en dinars)

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-	-
<i>Total en DT</i>	-	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force	15 928 950	18 228 363	29 304 972
- Autres Engagements donnés	-	-	-
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK	15 000 000	20 000 000	20 000 000
<i>Total en DT</i>	30 928 950	38 228 363	49 304 972
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues	7 196 196	7 276 765	7 372 231
- Dépôts affectés	-	-	-
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	54 172 107	51 565 907	50 619 529
<i>Total en DT</i>	61 368 303	58 842 672	57 991 759
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Crédits consentis non encore versés	9 860 353	7 560 939	12 449 260
- Opérations de portage	217 244	661 110	502 544
<i>Total en DT</i>	10 077 596	8 222 050	12 951 804

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2012
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2 012	2 011 (*)	décembre 2011 (*)
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		16 182 975	15 367 456	31 359 600
Autres produits sur opérations de leasing		532 732	652 627	1 142 015
<i>Total des produits de leasing</i>	16	16 715 707	16 020 083	32 501 614
Charges financières nettes	17	(7 964 563)	(8 396 285)	(16 585 922)
Produits des placements	18	104 383	106 915	346 102
<i>PRODUIT NET DE LEASING</i>		8 855 527	7 730 713	16 261 794
Autres produits d'exploitation	19	161 704	163 366	276 124
Charges de personnel	20	(1 764 297)	(1 582 225)	(3 098 447)
Autres charges d'exploitation	21	(1 162 379)	(1 011 835)	(2 115 596)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	22	(241 379)	(239 661)	(493 359)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i>		5 849 176	5 060 358	10 830 517
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	(2 373 185)	(1 715 809)	(6 268 802)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	24	(27 261)	(88 117)	(305 302)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>		3 448 730	3 256 432	4 256 413
Autres gains ordinaires		2 894	51 916	527 670
Autres pertes ordinaires		(2 328)	(4 472)	(17 746)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i>		3 449 296	3 303 876	4 766 337
Impôt sur les bénéfices		(843 008)	(778 564)	(1 304 618)
<i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</i>		2 606 288	2 525 312	3 461 719
Résultat par action	15	0,153	0,149	0,204

(*) Données retraitées à des fins comparatives. (Cf. note 4)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2012

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
		2 012	2 011	
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements clients de leasing		109 863 883	99 086 773	206 395 311
Décaissements fournisseurs de leasing		(97 663 607)	(95 508 133)	(181 602 040)
Encaissements autres que leasing		168 586	156 321	335 734
Décaissements autres que leasing		(3 288 343)	(2 204 069)	(4 753 021)
Décaissements personnel		(1 011 569)	(919 861)	(1 838 178)
Intérêts payés		(5 381 411)	(5 164 824)	(17 492 456)
Intérêts perçus		409 605	413 115	540 707
Impôts et taxes payés à l'Etat		(2 267 614)	(3 437 040)	(6 816 065)
<i>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</i>		829 530	(7 577 720)	(5 230 009)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres		(68 795)	(109 495)	(235 324)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres		1 500	25 800	25 800
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(2 000 000)	(3 900 000)	(4 025 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		250 000	550 000	849 617
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>		(1 817 295)	(3 433 695)	(3 384 908)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Dividendes et autres distributions		-	(214 001)	(3 613 992)
Encaissements provenant des emprunts		95 690 000	65 000 000	202 810 000
Remboursement des emprunts		(102 350 128)	(61 651 666)	(188 433 460)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		(6 660 128)	3 134 333	10 762 549
Variation de trésorerie		(7 647 893)	(7 877 082)	2 147 632
Trésorerie en début de période		17 004 567	14 856 935	14 856 935
Trésorerie à la clôture de la période	25	9 356 674	6 979 853	17 004 567

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008. Le capital est divisé en 17.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2012, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	5 544 733	5 544 733	32,62%
ENNAKL	1 813 505	1 813 505	10,67%
BNA PARTICIPATIONS	1 700 000	1 700 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	671 500	671 500	3,95%
SEFINA SICAF	637 500	637 500	3,75%
PIRECO	510 000	510 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	340 000	340 000	2,00%
BEN AMMAR CHEDLI	270 034	270 034	1,59%
CURAT	222 265	222 265	1,31%
EL MATERI TAHAR	221 676	221 676	1,30%
MEZNI JALILA	220 135	220 135	1,29%
JAIEZ MOUNIR	192 388	192 388	1,13%
AUTRES ACTIONNAIRES	4 656 264	4 656 264	27,39%
Total Général	17 000 000	17 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société***(b-1)- Impôt sur les sociétés :***

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2008,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1^{er} janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1^{er} janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires***(a) Déclaration de conformité***

Les états financiers semestriels au 30 juin 2012 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre 2011 à l'exception des reclassements de certains postes de bilan et de l'état de résultat développés ci-après (Cf. note 4).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2012, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

Par souci de prudence, la société n'a pas révisé au 30 juin 2012 la provision collective, à base de portefeuille, estimée au 31 décembre 2011 à 2.827.764 DT.

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéfices enregistrée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours.

(c) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet,...) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières et intérêts de retard),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3), et
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4)

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties réelles comprenant les cautions bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques inscrites n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions sur les relations classées.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par des retombées des derniers événements, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet, à partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les pré-loyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 *-Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 –*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont amorties, selon le mode linéaire, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'ATL, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Impôt sur les bénéficiaires :

La charge d'impôt sur les bénéficiaires comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

Note 4. Reclassements au niveau de certains postes des états financiers

4-1. Par rapport au 31 décembre 2011 et au 30 juin 2011, le bilan au 30 juin 2012 traduit un changement de méthodes de présentation des actifs qui figurent, désormais, pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

En conséquence, les bilans publiés au 31 décembre 2011 et au 30 juin 2011 ont été retraités, en pro-forma, pour les besoins de comparaison.

4-2. Antérieurement à la période close le 30 juin 2012, les acomptes provisionnels payés, les retenues à la source opérées par les tiers et les excédents d'impôt reportés figuraient parmi les autres actifs tandis que l'impôt sur les sociétés dû figurait parmi les autres passifs.

En raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant la compensation des actifs et des passifs d'impôt exigibles, qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS, le solde net est présenté, à partir du 30 juin 2012, selon le cas, soit parmi les autres actifs soit parmi les autres passifs.

A des fins comparatives, les bilans publiés au 31 décembre 2011 et au 30 juin 2011 ont été retraités, en pro-forma.

4-3. Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la société et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte de certains reclassements.

A des fins comparatives, les bilans et les états de résultat publiés au 31 décembre 2011 et au 30 juin 2011 ont été retraités, en pro-forma.

Les reclassements opérés sont récapitulés dans le tableau suivant :

Libellé	Ancien poste	Nouveau poste	30 juin 2011	31 décembre 2011
<i>Au niveau du bilan</i>				
Fournisseurs débiteurs au 30/06/2011	Fournisseurs et comptes rattachés	Autres actifs	1 368 201	-
Retenues à la source opérées par les tiers au 30/06/2011	Autres actifs	Autres passifs	3 086	-
Acomptes provisionnels payés au 30/06/2011	Autres actifs	Autres passifs	686 931	-
Impôt sur les sociétés dû au 31/12/2011	Autres passifs	Autres actifs	-	(1 304 618)
Produits à recevoir sur fonds gérés	Autres actifs	Placements à long terme	111 218	573 338
Comptes d'attente débiteurs au 31/12/2011	Autres passifs	Autres actifs	-	6 457
Intérêts courus sur portage financement	Autres actifs	Placements à long terme	160 119	124 157
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage	Autres actifs	Placements à long terme	(91 344)	(91 344)
<i>Au niveau de l'état de résultat</i>				
Résorptions des frais d'émission des emprunts	Dotations aux amortissements des immobilisations propres	Charges financières nettes	195 451	376 704
Variation des marges financières réservées	Variation des produits réservés	Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	464 634	647 789
Intérêts de retard	Intérêts de retard et autres produits d'exploitation	Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	(176 115)	(549 652)
Variation des intérêts de retard réservés	Variation des intérêts de retard réservés	Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	(2 458)	6 828
Récupération de frais de dossiers	Revenus de leasing	Autres produits sur opérations de leasing	(131 227)	(280 109)
Récupération de frais de rejet	Revenus de leasing	Autres produits sur opérations de leasing	(93 066)	(186 127)
Produits locatifs des contrats de location simple	Intérêts de retard et autres produits d'exploitation	Autres produits d'exploitation	(55 726)	(114 241)
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	Revenus de leasing	Autres produits sur opérations de leasing	(428 335)	(675 778)

Libellé (suite)	Ancien poste	Nouveau poste	30 juin 2011	31 décembre 2011
Intérêts sur prêts au personnel	Intérêts de retard et autres produits d'exploitation	Autres produits d'exploitation	(79 750)	(124 012)
Autres produits financiers (escomptes)	Intérêts de retard et autres produits d'exploitation	Charges financières nettes	(2 723)	(11 925)
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	Autres charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	(24 453)	(24 453)
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	Autres charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	(3 438)	(13 418)

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 9.356.674 DT au 30 juin 2012 contre 6.979.853 DT au 30 juin 2011 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
Banques	9 313 595	6 970 574	16 989 600
Caisses	43 080	9 279	14 967
Total	9 356 674	6 979 853	17 004 567

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 juin 2012, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 350.926.613 DT contre un solde net de 340.886.425 DT au 30 juin 2011 se détaillant comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
<i>Créances sur contrats mis en force</i>	363 221 516	349 332 269	341 121 968
+ Encours financiers	6.1 342 421 217	325 308 427	324 833 301
+ Impayés	20 655 777	21 056 622	16 298 335
+ Créances- assurance matériel en leasing	134 543	336 297	149 287
+ Créances- factures à établir	528 161	3 124 955	150 165
+ Valeurs à l'encaissement	1 080 889	1 081 469	1 261 894
- Intérêts échus différés	(1 599 072)	(1 575 501)	(1 571 014)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>	9 860 353	7 560 939	12 449 260
Total brut des créances leasing	373 081 868	356 893 208	353 571 228
<i>A déduire couverture</i>			
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	(17 404 106)	(14 480 613)	(15 034 473)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1	(2 827 764)	-	(2 827 764)
Produits réservés	(1 923 385)	(1 526 170)	(1 565 425)
Total net des créances leasing	350 926 613	340 886 425	334 143 566

6.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2012 la somme de 342.421.217 DT contre 325.308.427 DT au 30 juin 2011.

Par rapport au 31 décembre 2011, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 17.587.916 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2011	787 359 316	462 526 016	324 833 301
Capital amorti des anciens contrats	-	60 177 703	(60 177 703)
Ajouts de la période	97 019 391	11 116 152	85 903 240
Investissements (Nouveaux contrats)	93 814 109	10 586 649	83 227 461
Relocations	3 205 282	529 503	2 675 779
Retraits de la période	(38 115 469)	(29 977 848)	(8 137 621)
Cessions à la valeur résiduelle	(17 353 690)	(17 319 065)	(34 625)
Cessions anticipées	(12 063 280)	(8 636 129)	(3 427 151)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(87 801)	(10 438)	(77 363)
Transferts (cessions)	(2 940 478)	(1 570 549)	(1 369 929)
Radiations	-	-	-
Relocations	(5 670 220)	(2 441 667)	(3 228 553)
Soldes au 30 juin 2012	846 263 239	503 842 022	342 421 217

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2012

	Au 30 Juin		Au 31
	2 012	2 011	décembre 2011
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	391 727 798	371 209 253	371 317 331
à recevoir dans moins d'1 an	139 727 917	138 000 288	144 186 735
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	244 497 783	227 566 269	220 092 964
à recevoir dans plus de 5 ans	7 502 099	5 642 697	7 037 632
- Produits financiers non acquis	(54 172 107)	(51 565 907)	(50 619 528)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	337 555 691	319 643 346	320 697 803
à recevoir dans moins d'1 an	116 678 682	114 525 772	118 895 642
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	214 156 878	199 999 793	195 436 167
à recevoir dans plus de 5 ans	6 720 131	5 117 780	6 365 994
Valeurs résiduelles (2)	506 087	586 671	541 726
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	1 022 079	-
Contrats suspendus en contentieux (4)	4 359 438	4 056 331	3 593 772
Total général (1) + (2) + (3) + (4)	342 421 217	325 308 427	324 833 301

Note 7. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève au 30 juin 2012 à 18.872.543 DT contre 17.621.191 DT au 30 juin 2011. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31
		2 012	2 011	décembre 2011
<i>Portefeuille investissement (1)</i>	7.1	20 020 250	18 443 050	18 270 250
Participations directes		4 309 811	4 184 811	4 309 811
Participations en portage		217 244	583 924	467 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	7.2	15 493 195	13 674 315	13 493 195
<i>Créances rattachées (2)</i>		189 935	271 337	697 495
Intérêts courus sur portage financement		91 344	160 119	124 157
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	7.2	98 591	111 218	573 338
Total brut (1) + (2)		20 210 185	18 714 387	18 967 745
<i>A déduire couverture</i>				
Provisions sur participations directes	7.1	(346 508)	(437 997)	(346 508)
Provisions sur participations en portage	7.1	(217 244)	(217 244)	(217 244)
Provisions sur fonds à capital risque	7.1	(682 545)	(346 611)	(655 285)
Provisions sur intérêts courus des portages		(91 344)	(91 344)	(91 344)
Total net		18 872 543	17 621 191	17 657 364

7.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives totalise au 30 juin 2012 la somme de 18.773.952 DT. Il se détaille comme suit :

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	valeur nominale	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :				4 309 811	(346 508)	3 963 303
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	10		166 054	(26 562)	139 492
- SARI	9 900	100		1 143 757	(178 659)	965 098
- PHENICIA SEED FUND	-	-		500 000	(55 093)	444 907
- SENED SICAR	-	-		50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5		1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	-	-		450 000	(36 194)	413 806
CONVENTIONS DE PORTAGE :				217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100		151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10		65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE :				15 493 195	(682 545)	14 810 650
- FG 1 SICAR INVEST	-	-		50 000	-	50 000
- FG 2 SICAR INVEST	-	-		418 880	-	418 880
- FG 3 SICAR INVEST	-	-		2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-		154 315	-	154 315
- FG 2 ATD SICAR	-	-		1 420 000	-	1 420 000
- FG 3 ATD SICAR	-	-		1 400 000	(158 978)	1 241 022
- FG 4 ATD SICAR	-	-		2 500 000	(283 567)	2 216 433
- FG 5 ATD SICAR	-	-		4 100 000	(240 000)	3 860 000
- FG 6 ATD SICAR	-	-		3 450 000	-	3 450 000
TOTAL EN DT				20 020 250	(1 246 298)	18 773 952

7.2. Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte et créances rattachées :

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR Invest et ATD SICAR totalisent au 30 juin 2012 la somme de 15.593.961 DT au 31 Décembre 2008, se présente comme suit :

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2012

Année de libération:	SICAR INVEST			ATD SICAR						Total au 30/06/2012
	FG 1 2003	FG 2 2008	FG 3 2012	FG 1 2003	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
Emplois sur fonds à capital risque										
Participations en rétrocession	50 000	281 440	-	154 315	1 029 370	1 390 000	750 000	2 897 000	460 000	7 012 125
Autres participations ciblées	-	-	-	-	-	-	1 369 050	-	-	1 369 050
Placements	-	117 720	1 999 504	-	408 643	10 125	400 573	1 083 023	2 992 330	7 011 919
Débiteurs divers	-	318	-	-	-	-	-	-	-	318
Disponibilités en Banques	42 169	32 007	496	-	27	15	2	125 043	791	200 550
Total des emplois	92 169	431 485	2 000 000	154 315	1 438 041	1 400 140	2 519 624	4 105 067	3 453 121	15 593 961
Ressources des fonds à capital risque										
Dotations remboursables	50 000	418 880	2 000 000	154 315	1 420 000	1 400 000	2 500 000	4 100 000	3 450 000	15 493 195 (a)
Excédents antérieurs en instance de virement	39 993	4 588	-	-	-	-	-	-	-	44 581 (b)
Excédent de la période	-	8 017	-	-	18 041	140	19 624	5 067	3 121	54 009 (c)
Créditeurs divers	318	-	-	-	-	-	-	-	-	318
Etat impôts et taxes	1 858	-	-	-	-	-	-	-	-	1 858
Total des ressources	92 169	431 485	2 000 000	154 315	1 438 041	1 400 140	2 519 624	4 105 067	3 453 121	15 593 961

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges réalisé, par fonds, au titre de la période close le 30 juin 2012 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	-	3 638	-	-	9 986	-	-	-	-	13 624
+ Produits nets des placements	-	4 393	-	-	8 057	141	19 626	5 105	3 156	40 477
+ Dividendes		4 393			9 782	335	28 081	39 131	97 121	178 842
+ Plus-values de cession					980		795		1 727	3 502
- Moins-values de cession								(4 564)	(6 948)	(11 512)
- Moins-values latentes					(2 706)	(193)	(9 250)	(29 462)	(88 744)	(130 355)
- Services bancaires & assimilés	-	(14)	-	-	(2)	(1)	(2)	(38)	(34)	(91)
Excédent de la période	-	8 017	-	-	18 041	140	19 624	5 067	3 121	54 009

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2012**Note 8. Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 30 juin 2012 une valeur nette comptable de 92.680 DT contre 91.423 DT au 30 juin 2011. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	259 605	44 471	-	304 076	189 779	21 617	-	211 396	92 680
TOTAUX		259 605	44 471	-	304 076	189 779	21 617	-	211 396	92 680

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2012 une valeur nette comptable de 4.271.268 DT contre 4.674.588 DT au 30 juin 2011. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 209 271	-	-	4 209 271	764 950	45 947	-	810 897	3398 374
Matériel de transport	20,0%	999 616	-	27 950	971 666	501 738	95 443	9 984	587 197	384 469
Equipements de bureau	10,0%	407 545	1 295	-	408 840	324 532	6 416	-	330 948	77 892
Matériel informatique	33,3%	497 539	14 237	-	511 776	330 925	46 485	-	377 411	134 365
Installations générales	10,0%	685 070	-	-	685 070	400 682	25 471	-	426 152	258 918
Immobilisations en cours	-	3 000	-	-	3 000	-	-	-	-	3 000
TOTAUX		6 816 292	15 532	27 950	6 803 874	2 322 827	219 762	9 984	2 532 605	4 271 268

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2012**Note 10. Autres actifs :**

Cette rubrique totalise au 30 juin 2012 la somme de 11.710.095 DT contre 16.571.878 DT au 30 juin 2011 et se détaille comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 012	2 011	décembre
			2011
Instrument de couverture	3 991 441	5 311 078	4 031 090
Prêts et avances au personnel	665 014	522 344	575 195
- Échéances à plus d'un an sur prêts	546 197	446 469	462 882
- Échéances à moins d'un an sur prêts	119 128	75 875	112 469
- Avances et acomptes	4 115	4 426	4 270
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	37 898	144 362	37 898
Charges reportées	10.1 887 567	875 818	694 565
Etat, impôts et taxes (actif)	2 935 572	7 795 346	3 800 274
- Report d'impôt sur les sociétés	14.1 -	-	766 316
- Report de TVA	2 906 898	7 777 467	3 019 832
- Avance TFP	11 098	995	-
- Retenues à la source	29 498	28 795	26 046
- Moins : provisions	(11 921)	(11 910)	(11 921)
Autres débiteurs	3 071 390	1 809 713	1 827 506
- Avance aux fournisseurs	2 086 073	1 808 561	1 827 234
- Fonds de péréquation des changes	985 317	-	-
- Autres débiteurs divers	138 868	72 937	131 635
- Moins : provisions	(138 868)	(71 785)	(131 363)
Comptes de régularisation actif :	121 214	113 217	77 645
- Produits à recevoir	1 200	1 200	50 617
- Charges constatées d'avance	119 990	111 783	20 571
- Compte d'attente à régulariser	24	234	6 457
Total	11 710 095	16 571 878	11 044 172

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2012**10.1. Charges reportées :**

Figurent sous cet intitulé, exclusivement, les frais d'émission des emprunts obligataires qui sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des charges reportées se présente, au 30 juin 2012, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Régl.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régl.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations ATL 2006/1	197 000	-	-	197 000	181 864	7 493	-	189 358	7 642
Frais d'émission des obligations ATL 2007/1	181 000	-	-	181 000	171 035	5 713	-	176 748	4 252
Frais d'émission des obligations ATL 2008/1	176 000	-	-	176 000	154 401	10 472	-	164 873	11 127
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	51 144	7 524	-	58 669	62 956
Frais d'émission des obligations ATL 2009/1	172 603	-	-	172 603	126 292	15 384	-	141 676	30 927
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	58 061	12 156	-	70 217	56 915
Frais d'émission des obligations ATL 2009/3	172 485	-	-	172 485	102 983	16 320	-	119 303	53 182
Frais d'émission des obligations ATL 2010/1	427 826	-	-	427 826	193 083	54 324	-	247 407	180 419
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	45 665	19 676	-	65 341	138 082
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	-	14 087	-	14 087	171 371
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	-	175 503	-	175 503	-	4 808	-	4 808	170 694
TOTAUX	1 964 551	175 503	-	2 140 054	1 084 529	167 958	-	1 252 487	887 567

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 167.958 DT figure parmi les charges financières.

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2012

Note 11. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 306.219.543 DT au 30 juin 2012 contre 304.018.752 DT au 30 juin 2011 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 012	2 011	décembre 2011
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	298 735 103	295 678 948	305 434 577
Emprunts obligataires	238 000 000	223 000 000	203 810 000
Emprunts bancaires	41 000 000	45 000 000	73 500 000
Emprunts extérieurs	19 735 103	27 678 948	23 124 577
Billets de trésorerie	-	-	5 000 000
+ Intérêts postcomptés courus (2)	7 128 067	8 241 167	3 972 765
Intérêts courus sur emprunts obligataires	6 747 306	7 721 496	3 389 687
Intérêts courus sur emprunts bancaires	266 246	354 728	446 748
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	114 515	164 943	136 331
Intérêts courus sur billets de trésorerie	-	-	-
- Intérêts précomptés non courus (3)	-	-	(11 957)
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-	(11 957)
+ Contributions à payer au F.P.C (4)	356 373	98 637	83 531
Total général (1) + (2) + (3) + (4)	306 219 543	304 018 752	309 478 917

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

L'analyse des emprunts, par maturité et par nature, se présente, comme suit au 30 juin 2012 :

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2012

	Au 30 Juin 2012					Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)	Au 30	Au 31
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Jun 2011				Décembre 2011	
								Total Général	Total Général	
Dettes représentées par un titre										
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</i>										
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 988 043
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	14 873 800	26 123 000	94 377 400	13 810 000	149 184 200	3 703 756	152 887 956	125 493 031	116 608 789	
Emprunts obligataires à taux variable	10 126 200	3 877 000	54 622 600	5 190 000	73 815 800	2 160 291	75 976 091	89 335 712	75 220 227	
Dettes subordonnées										
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	-	-	8 400 000	5 600 000	14 000 000	840 765	14 840 765	14 840 384	14 353 443	
Emprunts obligataires à taux variable	-	-	600 000	400 000	1 000 000	42 493	1 042 493	1 052 370	1 017 229	
Autres fonds empruntés										
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>										
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	8 620 424	11 114 679	-	19 735 103	470 889	20 205 992	27 942 528	23 344 439	
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>										
<i>Certificats de leasing</i>										
AL BARAKA BANK	8 000 000	500 000	-	-	8 500 000	71 318	8 571 318	25 237 785	13 116 819	
ZITOUNA BANK								-	22 163 292	
<i>Crédits directs</i>										
ATB	1 000 000	1 000 000	7 000 000	-	9 000 000	-	9 000 000	-	9 000 000	
BNA	500 000	1 500 000	6 500 000	-	8 500 000	77 638	8 577 638	-	9 574 670	
CITI BANK	15 000 000	-	-	-	15 000 000	117 289	15 117 289	20 116 943	20 091 967	
Total	49 500 000	41 620 424	182 614 679	25 000 000	298 735 103	7 484 440	306 219 543	304 018 752	309 478 917	

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2012**Note 12. Dettes envers la clientèle :**

Les dettes envers la clientèle ont atteint 9.647.720 DT au 30 juin 2012 contre 6.335.015 DT au 30 juin 2011 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
Avances et acomptes reçus des clients	9 647 720	6 335 015	3 045 078
Dépôt et cautionnement reçus	-	-	-
Total	9 647 720	6 335 015	3 045 078

Note 13. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 24.559.799 DT au 30 juin 2012 contre 21.902.951 DT au 30 juin 2011 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
<i>Fournisseurs de biens et services liés au leasing</i>	23 985 309	21 482 274	19 333 625
Fournisseurs, factures parvenues	1 290 487	5 012 219	5 752 583
Fournisseurs, factures non parvenues	1 219 795	2 520 893	598 490
Effets à payer	21 475 026	13 949 163	12 982 553
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	574 490	420 676	742 117
Compagnies d'assurance	439 849	140 687	531 425
Fournisseurs d'immobilisations propres	23 561	23 561	23 561
Divers fournisseurs	111 080	256 428	187 131
Total général (1) + (2)	24 559 799	21 902 951	20 075 742

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2012**Note 14. Autres passifs :**

Les autres passifs totalisent 6.606.483 DT au 30 juin 2012 contre 6.515.009 DT au 30 juin 2011 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 012	2 011	décembre 2011
Provisions pour risques et charges :	1 167 663	1 182 218	1 171 616
- Provision pour risque fiscal et social	1 167 663	1 182 218	1 171 616
- Provision affaires en contentieux	-	-	-
Etat impôts et taxes :	600 110	465 146	338 540
- Impôt sur les sociétés à payer <i>14.1</i>	51 223	88 547	-
- Autres impôts et taxes	548 887	376 599	338 540
Personnel :	575 763	742 507	609 904
- Bonus et primes de bilan à payer	456 870	618 571	512 373
- Congés à payer	118 894	123 936	97 531
Créditeurs divers	3 401 670	3 401 178	1 178
- Actionnaires, dividendes à payer	3 400 011	3 400 011	11
- Autres créditeurs divers	1 660	1 168	1 168
Organismes de sécurité sociale	188 208	175 543	147 312
Autres charges à payer	624 761	320 919	523 632
Comptes de régularisation passif :	48 307	227 496	31 002
- Produits constatés d'avance	19 873	18 926	18 926
- Comptes d'attente à régulariser	28 435	208 570	12 075
Total	6 606 483	6 515 009	2 823 185

14.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2012

	Au 30 Juin		Au 31
	2 012	2 011	décembre 2011
+ Impôt sur les sociétés dû	448 530	778 564	1 304 618
- Acomptes provisionnels	(388 676)	(686 931)	(2 060 793)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(8 631)	(3 086)	(10 141)
Dettes (report) d'impôt exigible	51 223	88 547	(766 316)

Note 15. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 012	2 011	décembre 2011
Capital social	17 000 000	17 000 000	17 000 000
Prime d'émission	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Réserve légale (A)	1 700 000	1 700 000	1 700 000
Réserve pour réinvestissements exonérés	18 364 632	16 364 632	16 364 632
Fonds pour risque généraux	2 200 000	4 200 000	4 200 000
Réserves pour fonds social (B)	1 132 474	1 132 474	1 132 474
Résultats reportés	192 934	131 215	131 215
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<i>45 590 040</i>	<i>45 528 320</i>	<i>45 528 320</i>
Résultat de la période (1)	2 606 288	2 525 312	3 461 719
Capitaux propres avant affectation (C)	48 196 328	48 053 632	48 990 040
Nombre d'actions (2)	17 000 000	17 000 000	17 000 000
Résultat par action (1) / (2)	0,153	0,149	0,204

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve pour risques généraux	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 Décembre 2010	17 000 000	5 000 000	1 651 538	12 339 632	4 200 000	981 919	227 474	7 527 758	48 928 320
Affectation du résultat de l'exercice 2010			48 462	4 025 000		150 555	(96 259)	(4 127 758)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010								(3 400 000)	(3 400 000)
Résultat net premier semestre 2011								2 525 312	2 525 312
Soldes au 30 Juin 2011	17 000 000	5 000 000	1 700 000	16 364 632	4 200 000	1 132 474	131 215	2 525 312	48 053 632
Résultat net deuxième semestre 2011								936 407	936 407
Soldes au 31 Décembre 2011	17 000 000	5 000 000	1 700 000	16 364 632	4 200 000	1 132 474	131 215	3 461 719	48 990 040
Réaffectation de réserves en résultats reportés					(2 000 000)		2 000 000		-
Affectation du résultat de l'exercice 2011				2 000 000			192 934	(2 192 934)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011								(3 400 000)	(3 400 000)
Résultat net premier semestre 2012								2 606 288	2 606 288
Soldes au 30 Juin 2012	17 000 000	5 000 000	1 700 000	18 364 632	2 200 000	1 132 474	2 324 149	475 073	48 196 328

(*) Réinvestissements exonérés

Note 16. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 012	2 011	décembre 2011
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	16 182 975	15 367 456	31 359 600
Marges financières nettes de leasing (A)	16 168 563	15 630 249	31 423 178
Préloyers (B)	37 125	23 267	41 387
Intérêts de retard	335 247	176 115	549 652
Variation des produits réservés	(357 960)	(462 176)	(654 617)
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	532 732	652 627	1 142 015
Gains sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	290 384	428 335	675 778
Récupération de frais de dossiers	150 154	131 227	280 109
Récupération de frais de rejet	90 307	93 066	186 127
Récupération de frais de télégramme	1 887	-	-
Total (1)+(2)	16 715 707	16 020 083	32 501 614
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	333 688 789	318 263 660	318 263 660
. A la fin de la période	347 922 131	327 790 956	333 688 789
. Moyenne (C)	340 805 460	323 027 308	325 976 224
- Produits de la période (D) = (A)+(B)	16 205 688	15 653 517	31 464 565
- Taux moyen (D)/(C)	9,51%	9,69%	9,65%

Note 17. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31
		2 012	2 011	décembre 2011
<i>Charges financières des emprunts (1)</i>	(A)	8 036 677	8 436 089	16 702 617
Intérêts sur emprunts obligataires		6 112 364	6 621 074	12 121 193
Intérêts sur crédits bancaires		741 042	268 449	1 133 801
Intérêts sur emprunts extérieurs		366 346	504 622	939 612
Contributions au F.P.C		272 842	371 645	694 398
Intérêts sur certificats de leasing		364 169	474 849	1 275 266
Intérêts sur billets de trésorerie		11 957	-	126 643
Commissions sur émission d'emprunts		-	-	35 000
Résorptions des frais d'émission des emprunts		167 958	195 451	376 704
<i>Autres charges financières nettes (2)</i>		(72 115)	(39 804)	(116 695)
Intérêts sur comptes courants		(58 951)	(37 081)	(106 190)
Autres produits financiers		(13 164)	(2 723)	(10 505)
<i>Relation de couverture (3)</i>		-	-	-
Gains et pertes nets de change		(39 650)	191 654	
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		39 650	(191 654)	1 088 333
Total (1)+(2)+(3)		7 964 563	8 396 285	16 585 922
- Encours des emprunts				
. Au début de la période		305 434 577	292 140 006	292 140 006
. A la fin de la période		298 735 103	295 678 948	305 434 577
. Moyenne	(B)	302 084 840	293 909 477	298 787 292
- Taux moyen	(A)/(B)	5,32%	5,74%	5,59%

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 18. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 012	2 011	décembre
			2011
<i>Revenus des placements à court terme (1)</i>	8 722	-	-
Revenus des pensions à terme	8 722	-	-
<i>Revenus des placements à long terme (2)</i>	95 661	106 915	346 102
Dividendes	12 000	-	14 000
Intérêts sur portages directs	2 479	10 351	19 140
Revenus nets des fonds gérés 7.2	54 010	94 064	301 303
Jetons de présence	10 000	2 500	11 250
Revenus de placements liés à une modification comptable	17 172	-	409
Total (1)+(2)	104 383	106 915	346 102

Note 19. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 012	2 011	décembre
			2011
Produits locatifs des contrats de location simple	59 052	55 726	114 241
Intérêts sur prêts au personnel	64 980	79 750	124 012
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	31 359	24 453	24 453
Ristournes sur contrats d'assurance	2 679	-	-
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	3 634	3 438	13 418
Total	161 704	163 366	276 124

Note 20. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 012	2 011	décembre
			2011
<i>Avantages à court terme (1)</i>	<i>1 440 522</i>	<i>1 283 621</i>	<i>2 491 233</i>
Salaires et compléments de salaires	973 070	871 262	1 950 820
Bonus et prime de bilan	336 044	179 736	287 973
Cotisations /accidents de travail	5 881	5 260	10 980
Autres charges de personnel	125 527	227 363	241 459
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (2)</i>	<i>323 776</i>	<i>298 604</i>	<i>607 214</i>
Cotisations au régime de retraite de base	194 886	174 332	363 890
Cotisations au régime de retraite complémentaire	24 249	23 498	43 919
Primes d'assurance-Complément retraite	83 160	81 023	165 335
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	21 480	19 750	34 070
Total (1) + (2)	1 764 297	1 582 225	3 098 447

Note 21. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 012	2 011	décembre
			2011
Honoraires et autres rémunérations	245 193	265 196	501 503
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	178 453	75 462	251 396
Impôts et taxes	150 687	176 282	346 101
Publicité, publications et relations publiques	41 694	35 522	73 449
Frais postaux et de télécommunication	141 329	92 304	177 649
Services bancaires et assimilés	219 714	191 643	433 187
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	36 929	41 859	76 856
Cotisations APB	15 078	11 536	16 411
Loyers et charges locatives	15 260	12 765	28 020
Frais de gestion des valeurs mobilières	37 436	20 892	54 183
Autres charges d'exploitation	80 606	88 374	156 841
Total	1 162 379	1 011 835	2 115 596

Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 012	2 011	décembre 2011
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	21 617	16 856	38 454
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	219 762	222 805	454 905
Total	241 379	239 661	493 359

Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 012	2 011	décembre 2011
<i>Coût du risque (1)</i>	2 378 172	1 716 605	6 309 538
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 368 025	4 325 187	10 950 033
- Reprises de provisions suite au recouvrement de créances	(3 989 853)	(2 608 582)	(4 638 894)
+ Pertes sur créances radiées	-	-	1 275 583
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(1 277 184)
<i>Variation des provisions pour autres actifs (2)</i>	(1 034)	(796)	(30 134)
+ Dotations	-	-	-
- Reprises	(1 034)	(796)	(30 134)
<i>Variation des provisions pour risques et charges (3)</i>	(3 953)	-	(10 602)
+ Dotations	-	-	-
- Reprises	(3 953)	-	(10 602)
Total (1) + (2) + (3)	2 373 185	1 715 809	6 268 802

Note 24. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
+ Dotations	55 000	96 639	489 057
- Reprises	(27 739)	(8 522)	(183 755)
Total	27 261	88 117	305 302

Note 25. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 30 juin 2012, comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
+ Avoirs en banques	9 313 595	6 970 574	16 989 600
- Découverts bancaires	-	-	-
+ Avoirs en caisse	43 080	9 279	14 967
Total	9 356 674	6 979 853	17 004 567

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2012
MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)**

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 30 juin 2012, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 31 août 2012

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C – CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI